

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie des P'tits Mollusques Inc.	Numéro de permis 2010270	Date d'inspection Le 06 octobre 2022	
Nom de l'établissement Garderie des P'tits Mollusques		Numéro de téléphone (506) 743-5433	
Adresse 78 rue McLaughlin Bouctouche NB E4S 3R2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Erika Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	21 oct. 2022	
Commentaires : Lors de la vérification des dossiers d'employés, le mentor en assurance de la qualité a remarqué que deux éducateurs avaient des certificats de secourismes et en réanimation cardiorespiratoire expiré. Les éducatrices sur les lieux ont confirmés qu'ils avaient une date prévu pour renouveler leur certification mais qu'en raison de la tempête récente, que la date prévu à été repoussé. Les éducatrices ont confirmé qu'ils vont faire le cours le 15 octobre 2022. Le mentor en assurance de la qualité a fait un rappel que ses éducatrices ne peuvent pas être seul avec les enfants jusqu'à ce que leur certification est mise à jour. Une copie de la certification peut être envoyé au mentor en assurance de la qualité afin de rendre cet élément conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	21 oct. 2022	
Commentaires : Lors de la vérification des dossiers d'employés, le mentor en assurance de la qualité a remarqué que deux éducateurs avaient des certificats de secourismes et en réanimation cardiorespiratoire expiré. Les éducatrices sur les lieux ont confirmé qu'ils avaient une date prévu pour renouveler leur certification mais qu'en raison de la tempête récente, que la date prévu à été repoussé. Les éducatrices ont confirmé qu'ils vont faire le cours le 15 octobre 2022. Le mentor en assurance de la qualité a fait un rappel que ses éducatrices ne peuvent pas être seul avec les enfants jusqu'à ce que leur certification est mise à jour. Une copie devra être mis dans les dossiers d'employés.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : f) les registres des présences quotidiennes des enfants au moyen des formules que le ministre fournit.	24(1)(f)	06 oct. 2022	06 oct. 2022

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
<p>Commentaires : Lors de l'inspection de surveillance, le mentor a remarqué qu'un groupe avait oublié d'emporter leur registre de présence à l'extérieur. Lors de l'inspection, le mentor a également observé qu'un registre de présence n'avait pas été mis à jour puisque deux enfants n'avaient pas été indiqués qu'ils étaient arrivés. Sur ce registre de présence, un enfant appartenant à ce groupe n'était pas sur le registre de présence. Les registres de présence quotidien des enfants doivent être remplis chaque fois qu'un enfant arrive et part. Les registres de présences doivent être exacts et doivent faire état de tous les enfants présents et doivent être apportés à l'extérieur de l'établissement lorsque les enfants quittent le bâtiment. Lorsque le mentor a partagé ses observations, les éducatrices ont tout de suite rectifié les non-conformités. La lacune est maintenant conforme.</p>			
<p>25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : e) les nom et numéro de téléphone de l'inspecteur.</p>	25(e)	10 oct. 2022	
<p>Commentaires : Lors de la vérification des documents qui doivent être affichés dans un endroit accessible et à la vue, le mentor a remarqué que le nom et le numéro de l'inspecteur/l'investigateur n'était pas affichés. Cette information devra être affichée afin d'être conforme à cet élément de la loi.</p>			

Commentaires généraux

Le mentor est sur les lieux pour une inspection de surveillance. Lors de l'inspection, le mentor en assurance de la qualité était sur les lieux lors de la période de jeux extérieurs, lors du dîner et lors de la sieste.

Lors des moments de transitions, le mentor en assurance de la qualité a observé les éducatrices qui encourageaient l'autonomie des enfants.

Le mentor en assurance de la qualité a observé l'éducatrice qui était avec les enfants en bas âge qui chantaient la chanson d'alphabet en faisant le langage des signes pour les lettres de l'alphabet. L'enfant tentait de faire des mouvements avec ses mains et ses doigts en chantant pour imiter l'éducatrice. Le mentor a également observé un groupe qui chantaient des chansons d'Halloween. Une lecture guidée avant le dîner et un jeu de table animé a été observé.

Lors du changement de couche, le mentor a observé l'éducatrice désinfecter la surface de changement entre chaque enfant. Le mentor en assurance de la qualité a également observé les éducatrices désinfecter les surfaces et le matériel de jeu lors de la période de sieste.

Le mentor a remarqué qu'une lumière dans la salle de bain près de la salle de bébé était très sombre. L'ampoule devra être remplacée le plus tôt possible.

original signé par
Erika Hickey

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 06 octobre 2022

Date

original signé par
Carole Cormier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 06 octobre 2022

Date